

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
LONGPONT-SUR-ORGE**

PROJET D'ETABLISSEMENT

2019-2024

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Présentation de l'Ecole Municipale de Musique de Longpont-sur-Orge**
- **Qualifier les ressources matérielles des enseignements artistiques spécialisés**
- **Renforcer la prise en compte des publics et de leurs droits**
- **Qualifier les contenus et les méthodes pédagogiques**
- **Elargir l'offre des enseignements artistiques**
- **Inscrire les enseignements artistiques au cœur des ressources locales**
- **Conclusion**

Introduction

La commune de Longpont-sur-Orge est dotée d'un établissement d'enseignements artistiques : **l'Ecole Municipale de Musique (EMM)**.

La municipalité a donc choisi de développer l'enseignement musical qu'elle a en gestion directe suivant des axes majeurs en cohérence avec le **schéma départemental des enseignements artistiques**.

Les principales missions de l'EMM sont :

- ✓ Proposer aux Longipontains une offre culturelle large et diversifiée.
- ✓ Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'enseignement d'une pratique artistique vivante, allant de la transmission de savoir-faire théorique et technique, au développement du potentiel créatif de chacun.
- ✓ Permettre, en donnant aux futurs musiciens la formation la plus complète possible, l'acquisition d'une culture artistique, en favorisant le développement de l'esprit critique et de la curiosité.

L'offre est complétée en art dramatique et chorégraphique par deux importantes associations qui sont particulièrement soutenues par la municipalité : l'Ecole de danse Longpont demain et la Compagnie de la Porte Entr'ouverte. Ces deux associations dispensent des cours de danses et de théâtre avec une offre très complète en termes de diversités esthétiques pour un public allant des plus jeunes aux adultes. Les cours sont tous dispensés par des enseignants diplômés.

Présentation de l'Ecole Municipale de Musique

L'EMM de Longpont-sur Orge est située rue de Lormoy au cœur de la commune. Elle a été créée en 1970. Elle fait partie des services municipaux depuis toujours.

Elle est ouverte à toutes et tous dès l'âge de 4 ans.

L'offre culturelle comprend un domaine : la musique.

Les pratiques collectives sont très présentes, telles que les ensembles de guitares classiques, l'ensemble d'accordéons, l'orchestre cycle I et II, l'atelier de musique de chambre, la classe découverte, le chant choral et les ateliers Rock.

Les classes de Formation Musicale (FM) cycle I et II se répartissent sur deux jours pour chaque niveau, cela permet aux familles de pouvoir choisir le jour du cours. Seul le niveau cycle I 1^{ère} année n'a qu'une possibilité.

Les disciplines individuelles sont : l'alto, le violon, le violoncelle, la viole de Gambe, l'accordéon, la guitare classique, la guitare électrique, la basse, la clarinette, la flûte traversière, le saxophone, la batterie, le piano et l'orgue.

L'école compte **166 élèves** (cours collectifs + cours individuels instruments) pour la rentrée 2019/2020 pour une population de 6400 habitants. Cela représente 2,59% de la population de Longpont.

Sur les 166 élèves, 117 sont inscrits en cursus instrumental.

81 élèves sont mineurs, 36 élèves sont majeurs (30 hors cursus).

Les élèves en cursus et hors cursus se répartissent ainsi :

Cycle I	53,84%
Cycle II	19,68%
Cycle III	0,85%
Hors cursus	25,64%

La répartition des élèves par discipline est la suivante :

Accordéon :	4
Flûte traversière :	8
Clarinette/ sax :	7
Guitare classique :	17
Guitare électrique :	19

Piano :	38
Violon :	8
Violoncelle :	1
Orgue :	6
Batterie :	9

On constate que trois instruments sont particulièrement demandés (piano, guitare classique et électrique). La demande est constante. Pour les autres instruments, la demande est très variable et peut même s'éteindre. Ainsi, après plusieurs années, sans demande en violoncelle et des départs réguliers, cette année cet instrument ne sera pratiqué que par un seul élève. La disparition d'une classe pénalise ensuite les ensembles et orchestres.

L'équipe pédagogique est composée de 12 professeurs et un directeur chargé de cours. Il y a 4 titulaires, 2 CDI et 7 contractuels pour 98 heures et 30' par semaine.

La municipalité de Longpont-sur-Orge a choisi d'appliquer le **quotient familial** au calcul des prestations. Outil de solidarité sociale et de politique familiale, le quotient familial permet d'évaluer les ressources des familles, et de calculer leur participation, à partir de leurs revenus et de la composition du foyer.

Le paiement s'effectue par trimestre et la répartition par tranche est la suivante actuellement :

3^e TRIMESTRE 2019	
TRANCHES QF	Nombre de participants
0 à 199	3
200 à 299	2
300 à 399	0
400 à 499	1
500 à 599	1
600 à 699	2
700 à 799	6
800 à 899	7
900 à 999	7
1000 à 1099	5
1100 à 1199	3
1200 à 1299	5
1300 à +	68
Extérieur	19

La grille des tarifs est jointe en annexe.

Le budget de fonctionnement de l'établissement (hors masse salariale) est stable depuis plusieurs années : 5 341 euros en 2019. Ces dépenses consistent à payer les accords des pianos, l'entretien des autres instruments comme les violons (remplacements des cordes...), les vignettes pour les photocopies (droit à la reproduction), et financer une sortie pédagogique annuelle. Les élèves ont découvert l'an dernier le musée de la musique à la Philharmonie de Paris. L'abonnement à la Lettre du musicien permet aux enseignants de se tenir informés des questions juridiques, actualités, critiques, dans le secteur de la musique classique.

Concernant les recettes, correspondant aux cotisations des élèves, le montant pour le dernier exercice s'élève à 61 223 euros.

Les locaux de l'EMM sont composés de :

- 4 salles de cours :

- Salle Piazzolla : chant choral/cours instrumentaux (accordéon, violon) ;
- Salle Albéniz : groupes Rock / cours instrumentaux (batterie, guitare classique) ;
- Salle Stockhausen : cours de FM/ cours instrumentaux (flûte, guitare, piano) ;
- Salle Chopin : cours de piano (présence d'un piano $\frac{1}{4}$ de queue), de clarinette et de saxophone, les auditions ainsi que les répétitions des orchestres cycle I et II s'y déroulent également ;

Depuis 2012, chaque salle porte un nom, choisi par l'équipe enseignante.

-1 salle des professeurs

-1 local technique

-1 bureau d'accueil et de direction

La superficie totale des locaux représente 300 m² environ.

Une planification de travaux de rénovation des locaux a été mise en place.

Ceux-ci sont gérés par ordre de priorités. Les travaux de la salle Chopin (nouveaux rideaux et remise en peinture) qui sert aux auditions ont été réalisés en priorité. Toutes les huisseries des fenêtres et les portes du bâtiment principal ont été décapées et repeintes.

Un panneau indiquant l'EMM a été placé sur la grille d'entrée (côté rue de Lormoy) et une réflexion sur la signalisation de l'école dans la ville est en cours.

Qualifier les ressources matérielles des enseignements artistiques spécialisés

Le parc instrumental

2 violons $\frac{1}{4}$ 2 violoncelles $\frac{1}{4}$
2 violons $\frac{1}{2}$ 1 petite viole de gambe
2 violons $\frac{3}{4}$

1 clarinette en ut
2 petites clarinettes Nuevo
2 saxonets
2 flûtes traversières

2 accordéons 40 basses

2 claviers 3 pianos droits 2 pianos $\frac{1}{4}$ de queue

1 orgue électronique

2 guitares classique $\frac{1}{2}$ 1 guitare électrique 1 guitare basse
2 amplis guitares 2 amplis basses

1 batterie jazz 2 batteries rock

Petites percussions : kalimka, tambourins, carillons, maracas

Ce parc a une valeur estimée de 40 000 euros.

La classe découverte se développe, passant de 4 enfants en 2017/2018 à 19 enfants pour cette rentrée 2019/2020.

Il faut un investissement de 2000 euros chaque année pour acquérir de nouveaux instruments pour cette classe et renouveler le parc instrumental.

Pour la rentrée 2019/2020 un piano $\frac{1}{4}$ de queue neuf de qualité a été installé. Cet équipement permettra de dispenser un enseignement plus adapté et de meilleure qualité.

Le grand orgue de la basilique

Le grand orgue Kern de la basilique de Longpont a été construit et installé en 2008-2009. C'est un magnifique instrument qui sert pour les offices religieux, les concerts et les cours des élèves.

En septembre 2020, trois nouveaux jeux d'option seront ajoutés pour permettre d'aborder un plus large répertoire.

La politique de l'école de musique est de mettre le plus possible en avant cette classe qui va fêter ses 10 ans à la rentrée prochaine. Un concert dédié aux élèves organistes est programmé chaque année, ainsi qu'un concert commun aux élèves de la classe d'orgue et aux élèves des autres classes de musique.

L'apprentissage de l'orgue se fait en deux temps. Pour le premier cycle, les élèves découvrent le répertoire sans l'utilisation du pédalier, mais abordent les différentes sonorités et timbres de l'orgue. Le deuxième cycle est consacré à l'apprentissage de la technique du pédalier et au perfectionnement de la technique manuelle des jeux.

Les ateliers Rock

Autre spécificité de l'enseignement musical au sein de l'école, l'apprentissage de la musique actuelle avec les ateliers Rock.

Les groupes se développent en quantité et en qualité. Ce qui se concrétise par un concert dans la salle du Rack'am à Bretigny-sur-Orge lors du festival Longpont sur Rock et lors des évaluations de fin d'année devant un jury professionnel.

Avoir accès à cette salle, lieu de diffusion professionnel, tant sur le matériel mis à disposition que sur la disponibilité de l'équipe technique de la salle, est une formidable opportunité de pouvoir mettre en pratique le travail réalisé pendant les cours de pratique collective.

Le festival Longpont sur Rock permet aussi d'échanger avec d'autres groupes des conservatoires de l'agglomération ainsi qu'avec les groupes professionnels de tête d'affiche.

Equipement numérique

Une réflexion a été menée afin que l'école de musique se dote, dans un délai raisonnable, d'un équipement numérique spécifique. Il est prévu un accès à Internet dans toutes les salles de l'école de musique, afin que les professeurs puissent utiliser les méthodes pédagogiques actuelles lors de leurs cours.

La classe de Formation Musicale recevra un équipement spécifique en plus du raccordement à Internet, composé d'un tableau numérique fonctionnant conjointement avec un ordinateur. Deux autres ordinateurs seront également mis à disposition dans cette salle pour créer un pôle d'entraînement autonome à la lecture de notes et rythmes.

Ces outils informatiques permettent aux élèves une meilleure implication dans l'apprentissage de leurs savoirs, amené de manière plus ludique.

Les professeurs seront formés à l'usage de ce nouveau matériel.

Renforcer la prise en compte des publics et de leurs droits

A la rentrée 2019/2020, une **nouvelle organisation des inscriptions et réinscriptions** a été mise en place. L'objectif de cette nouvelle formule est de faciliter les démarches des familles. Ainsi lors du forum de rentrée, les élèves prennent les informations sur les plannings des cours collectifs et notent le rendez-vous avec leur professeur d'instrument qui a lieu dans les 15 jours suivants pour fixer les horaires de cours de toute la classe.

Le regroupement des cours de l'élève est également un objectif. Le planning des cours de Formation Musicale et celui de l'instrument sont le plus possible regroupés, De même, les cours de Formation Musicale ont été mis en place le même jour que le chant choral ainsi que l'orchestre cycle I avec des horaires qui se suivent. L'objectif est d'éviter au maximum aux enfants ainsi qu'aux parents de multiplier les allers/retours dans la semaine (cours d'instrument, Formation Musicale et cours collectif).

Dans sa mission de service public, l'école de musique travaille à **intensifier les démarches pour l'élargissement à tous les publics**. Pour ce faire le directeur a entrepris des démarches pour se rapprocher des associations locales afin d'explorer les possibilités de mise en place de projets avec les publics les plus socialement éloignés.

Pour cette rentrée 2019/2020 une première rencontre a eu lieu avec les responsables de l'association Monde en Marge, Monde en Marche. Cette association, créée en 2006 à Longpont et reconnue d'utilité publique, a pour objectif de réaliser des logements accessibles à tous et de favoriser la réinsertion sociale. Il a été décidé que l'école de musique viendra se produire dans un lieu appelé La Grange, les bénéficiaires de l'association seront invités à venir écouter les élèves lors de petites auditions. L'association recevra en début d'année le programme complet des manifestations artistiques de l'école de musique.

La prochaine étape sera de faire venir les enfants de ces familles au sein de l'école de musique pour y apprendre un instrument ou faire du chant choral.

La grille tarifaire sera révisée pour une politique tarifaire simplifiée et adaptée dans le but d'améliorer encore sa lisibilité. Ce travail est déjà en cours pour les prestations périscolaires communales et sera ensuite étendu à l'école de musique. Le principe de la différence entre les cursus et hors cursus y sera conservé et la volonté d'une politique tarifaire permettant la participation de tous aux cours collectifs réaffirmée. L'accès aux pratiques reste inégalitaire. La répartition des familles par quotient familial (voir tableau p.6) montre bien que très majoritairement les inscrits à l'EMM appartiennent aux tranches hautes les plus aisées. La municipalité affiche clairement une volonté de démocratisation en inscrivant les droits culturels dans son projet.

Qualifier les contenus et les méthodes pédagogiques

L'école de musique a pour vocation le développement des **cours collectifs**, qu'ils soient pour les élèves inscrits en cursus (obligatoire) ou les adultes inscrits en hors cursus qui veulent participer le plus possible à la vie de l'école de musique.

La musique d'ensemble constitue l'un des aspects les plus formateurs et agréables de la pratique artistique. Une grande partie des créations musicales est constituée en forte proportion de musique d'ensemble et jouer au sein d'un groupe pour un musicien débutant ou confirmé est un plaisir et une réelle motivation. La musique d'ensemble amène en outre les élèves à développer le sens de leur responsabilité vis-à-vis de l'autre car le résultat musical du groupe dépend de la qualité de la prestation de chacun, et implique l'assiduité et la ponctualité aux répétitions, l'écoute permanente des autres musiciens, et fait souvent appel à l'aide mutuelle.

Par ailleurs, elle apporte un éclairage pratique à la Formation Musicale à laquelle elle est liée par la partition, et une perception verticale ou harmonique de la musique qui facilite la compréhension de la construction musicale. La musique d'ensemble est ainsi au centre des diverses propositions de l'école et constitue un lien entre les différents secteurs musicaux.

L'EMM propose plusieurs ensembles, depuis les premières années d'instrument, aux niveaux plus avancés, et encourage vivement les élèves à y participer :

- Chant choral
- Orchestre cycle 1
- Ensemble d'accordéons
- Ensemble de guitares
- Orchestre cycle II et adultes (à partir de cycle 2).

La pratique régulière d'ensemble fait partie du cursus des études de l'EMM, et constitue une des épreuves de passage de cycle. L'EMM propose un atelier Rock, où l'on « revisite » certains titres, et crée ses propres morceaux, un cours de musique de chambre, où l'on joue en petites formations, des pièces principalement du répertoire, et un atelier de relevés et d'arrangements, où chaque élève apporte son projet et le réalise avec les autres : relevé, grille (le cas échéant), arrangement en fonction du groupe. Ce dernier atelier est une forme de Formation Musicale (FM) pour les publics hors cursus ou ayant fini le cursus de FM. Dans ces ateliers, l'élève arrive avec un projet personnel, mais il le travaille en collectif.

Cela amène une émulation, des échanges, et souvent accroît la motivation.

La remise en place **des classes éveils** 4 et 5 ans est un objectif à court terme. Pour ces classes, qui font le socle de toutes écoles de musique, il est impératif d'avoir dans l'effectif pédagogique un professeur formé spécialement à cet enseignement. Le

temps de cours pour chaque classe est de 45 minutes. Ce cours constituera une passerelle pour la classe découverte déjà existante.

Ces deux cours permettent à l'enfant une première approche aux sons, aux rythmes, à se mouvoir dans un espace. L'enfant va apprendre grâce à des jeux de rythmes avec ses mains ou des petites percussions, comme le tambourin et le carillon, à développer, à mieux coordonner ses mouvements. En classe d'éveil, l'enfant n'entre pas encore en phase d'apprentissage d'un instrument.

La **classe de découverte instrumentale** permet aux enfants, en tout petits groupes (2 ou 3), de tester 9 instruments différents à raison de 3 semaines par instrument. Les deux dernières semaines de l'année, l'enfant pouvait revoir les instruments qu'il avait préférés pour faire son choix pour la rentrée suivante.

A partir de la rentrée 2019, les enfants testeront tous les instruments jusqu'aux vacances de printemps et choisiront ensuite un instrument. Cela leur permet de pratiquer dès le dernier trimestre l'instrument choisi. Ils pourront aborder la rentrée suivante avec un choix plus établi.

En attendant l'ouverture des classes éveil 4 et 5 ans, en accord avec l'équipe pédagogique, l'école de musique accepte ces enfants en classe découverte.

Cette rentrée a vu la création de deux **cours de chorales**, d'une heure chacun, pour les élèves de l'école de musique qui suivent un cursus. Notons que ces cours sont également ouverts aux enfants souhaitant pratiquer uniquement le chant, sans intégrer un cursus instrumental. L'objectif est de développer plus précocement le parcours collectif des élèves. Le choix des jours et heures a été organisé afin de faire concorder les différentes disciplines de l'enfant et regrouper le plus possible les cours. Le chant choral apporte à tout enfant qui débute un développement de l'oreille, car il va apprendre à écouter un son et le reproduire par la voix. Pour les instrumentistes qui n'ont pas besoin de respirer pour produire un son, comme les pianistes ou guitaristes pour exemple, chanter va leur apprendre à respirer. C'est très important pour leur évolution musicale tout au long du parcours instrumental.

Une refonte du cursus de la **Formation Musicale** (FM) est également mise en place à cette rentrée 2019/2020 avec pour objectif affiché de prévenir l'abandon des élèves. Elle consiste à écourter le cursus global d'une année, mais à allonger les cours d'1/4 heure. Cela permettra de libérer les élèves d'une année de cours au moment de l'adolescence. Cependant, le niveau attendu restera exigeant lors des examens et croissant au fur et à mesure des années. Ceci se fera d'autant plus facilement lorsque les classes de FM seront équipées d'outils informatiques. Cet équipement présent dans le cours d'un professeur utilisant des ordinateurs, a déjà démontré son intérêt pédagogique.

En parallèle de cette refonte, des évolutions sont aussi prévues pour le **CURSUS instrumental**.

Les cours d'instruments :

Pour mieux préparer les enfants aux examens de fin de cycles, il a été décidé pour les plus jeunes (- 7 ans) de ne pas les inscrire directement dans le cursus dès la première année d'apprentissage. Le niveau « initiation » permet à ces enfants d'avoir une ou deux années de plus de pratique instrumentale et d'arriver plus sereinement aux fins de cycles.

En ce qui concerne le cursus instrumental cycle I et II le temps de cours a été allongé. En 4^{ème} année tous les élèves passent de 30 à 40 minutes de cours. Ces 10 minutes supplémentaires sont extrêmement importantes pour une bonne préparation à l'examen de fin de cycle, qui est un examen butoir. Le temps de cours en cycle II a été allongé de 10' dès la 3^{ème} année, cela s'explique par la difficulté particulière de ce niveau.

En conclusion, 10' de plus par cours paraît peu mais sur une année cela représente 6 heures de cours en plus pour mieux préparer les examens de fin de cycles.

Cursus instrumental :

Initiation : 20'

Cycle 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} année : 30'

Fin cycle 4^{ème} année : 40'

Cycle II 1^{ère} et 2^{ème} année : 40'

Cycle II 3^{ème} et 4^{ème} année (fin de cycle): 50'

Cycle III : 1 heure

Le contenu et organisation des examens est une question essentielle.

Cursus de Formation Musicale :

Pour la fin du cycle I, il est demandé aux élèves de pouvoir lire la clé de sol et de fa, ainsi que la lecture rythmique correctement. C'est ce que l'on appelle l'acquis. En ce qui concerne la théorie, les élèves apprennent les 5/6 grandes bases qui permettront une meilleure compréhension des morceaux joués.

Pour la fin de cycle II, les élèves apprennent une nouvelle clé : la clé d'ut, ancien mot pour désigner le do actuel. En ce qui concerne la théorie, grâce à l'acquis du cycle I, ils découvriront les accords et leurs renversements, ce qui les aidera dans leur future composition.

Cursus instrumental :

Il y a en tout 3 cycles de durée variable :

- ✓ **Le 1er cycle** d'une durée de 3 à 5 ans a pour objectif l'exploration et l'acquisition d'une expérience de l'expression musicale ;
- ✓ **Le 2ème cycle** d'une durée de 3 à 5 ans a pour objectif l'approfondissement des acquisitions du cycle 1, la recherche d'une autonomie musicale ;
- ✓ Enfin, **le 3ème cycle** d'une durée de 2 à 4 ans a pour objectif le prolongement et l'approfondissement des acquis des cycles précédents dans le but d'une pratique autonome.

Le passage de cycle est un moment important dans la vie d'un élève. Pendant l'année de sa fin de cycle il devra s'investir davantage dans la pratique de son instrument. Le passage d'un cycle à un autre est proposé par le professeur le moment venu et marque une réelle évolution de son parcours musical. Ils comportent 4 épreuves : morceau imposé, morceau au choix, pratique d'ensemble et création. Cette dernière épreuve est laissée à l'imagination de l'élève. Le professeur bien entendu guide et conseille l'élève, mais en aucun cas ne donne l'idée compositionnelle. Il s'agit pour l'élève d'écrire une petite pièce et de la présenter lors de son passage de cycle. Ce qui sera pris en compte n'est pas la forme mais plutôt le fond des pièces présentées, c'est à dire l'expression de son potentiel créatif avec les moyens et connaissances dont il dispose.

Durant plusieurs années une **mise en réseau des conservatoires** de l'agglomération a permis notamment l'organisation d'examens de fin de cycles en commun. Il est nécessaire de réimpulser ces partenariats pour les examens, mais également pour la mise en place de parcours communs.

Enfin, l'équipe enseignante doit être en capacité de pouvoir accueillir **un public en situation de handicap** désirant apprendre la musique. Cela passera par la mise en place d'un cursus spécifique et adapté, en concertation avec les parents, le professeur ainsi que le directeur et si besoin avec sa direction.

Élargir l'offre des enseignements artistiques

L'école de musique n'ayant pas les locaux adéquats pour assurer des cours **de danses et de théâtre**, et ceux-ci existant déjà via des associations longipontaines, il est intéressant de mettre en place des transversalités entre ces trois entités culturelles. Ce travail est encore à mener.

Cependant, la construction du projet d'établissement a déjà été l'occasion d'impulser **de nouveaux partenariats avec les acteurs musicaux locaux** :

- l'association les « Bouches à Oreilles », orchestre d'instruments à vent, devient un partenaire privilégié de l'EMM, par le partage des locaux, mais également l'accueil des élèves de l'EMM à l'orchestre et le montage d'un programme de manifestations communes ;

- l'association de la chorale adulte de la Ritournelle 2, qui devient également un partenaire de taille accueillera les élèves adultes de l'EMM désirant chanter.

Ces deux partenariats permettent de proposer aux élèves de nouvelles pratiques collectives.

L'intégration de cultures et pratiques traditionnelles, urbaines ou émergentes est encore limitée mais toujours envisagée et déjà réalisée sur plusieurs projets. En effet, l'EMM et le service culturel ont porté durant plusieurs années des stages de slam pour les jeunes, et récemment collaboré lors du festival Ici et Ailleurs organisé par la commune avec les ateliers de percussions de l'école de musique associative de Villiers-sur-Orge.

De plus, l'EMM accueille depuis plusieurs années en partenariat avec le service culturel des stages d'**arts plastiques** pendant les vacances scolaires, notamment ces dernières années des stages manga.

Inscrire les enseignements artistiques au cœur des ressources locales

L'école de musique s'est inscrite depuis plusieurs années maintenant dans un partenariat avec les trois écoles élémentaires de la ville via les projets portés par le service culturel de la commune, soutenus par le département dans le contrat culturel de territoire. En effet, le programme « les arts à l'école » pour une éducation artistique et culturelle est un axe majeur du contrat. Il vise à faire de l'enseignement artistique un levier pour le développement culturel de notre territoire.

Intervention en milieu scolaire : chorale et accordéon

Les ateliers de chorales en milieu scolaire font partie d'un projet territorial en relation avec l'Education nationale. Ils sont intégrés dans les projets d'école et permettent aux écoles d'être davantage ouvertes sur l'extérieur en se produisant lors de concerts sur la commune de Longpont sur Orge en dehors de l'enceinte des écoles. L'objectif est de développer l'éducation musicale en milieu scolaire en chantant et donc d'échanger et partager.

Les ateliers accordéons consistent à faire découvrir la musique aux enfants de niveau CE1/CE2 via la pratique de cet instrument très particulier, ludique et en même temps peu connu. Les enfants sont répartis en groupes de 6 à 8 (8 accordéons étant loués par la commune de Longpont sur Orge) et à l'issue de 6 séances (au total de 2h30 par semaine) une petite représentation est donnée soit devant les autres classes, soit en public.

Cela se traduit par la présence d'un professeur de l'EMM au sein de ces établissements pour 10h hebdomadaires toute l'année.

De plus, sous l'impulsion du service culturel, les écoles et structures périscolaires de la ville sont inscrites dans les actions du Contrat Local Enseignement Artistique (CLEA) chaque année depuis 2018.

Intervention pour le Relai des Assistants Maternels : l'atelier musical des tout-petits

Cet atelier est spécifiquement conçu pour les tout-petits (de quelques mois à 2 ans 1/2) avec des instruments adaptés, des comptines à gestes, des chansons, des moments d'écoute et des moments de danse ou de mouvements corporels.

La pédagogie est basée sur l'apprentissage sensoriel et expérimental préconisé par la méthode Dalcroze. On découvre ainsi toutes les notions fondamentales que sont le rythme, la pulsation, les timbres, les hauteurs d'une manière ludique.

Les comptines et les petites chansons utilisées sont issues du répertoire de la tradition orale mais aussi des cultures différentes pour découvrir des sons différents, les sons d'une langue différentes ou les timbres d'autres instruments.

Dès les premiers mois, les enfants s'imprègnent grâce aux comptines et chansons du vocabulaire, ils structurent leur pensée, renforcent leur mémoire et développent l'imaginaire. Ils sont une "éponge" formidable qui accumule les dix premiers mois de leur vie tout un panel de sons, de mots pour ensuite pouvoir réutiliser et parler.

Les mots qui riment, les refrains qui reviennent, les intonations amusantes sont autant de stimulations pour l'enfant qui réagit et essaye de reproduire!

Les berceuses sont aussi, de par leur tempo proche du rythme cardiaque, source de réconfort et de calme. Et pour les plus grands, les comptines et premières chansons permettent un apprentissage en douceur des parties du corps, de la latéralisation, des chiffres, etc.

Cet atelier est conçu pour les enfants mais s'adresse aussi aux assistants maternels et à l'animatrice du RAM pour les aider à se familiariser, à s'imprégner et à enrichir leur répertoire. C'est aussi un moment de partage sur leurs pratiques.

Un étroit partenariat entre la médiathèque communautaire, dont les locaux sont mitoyens à ceux de l'EMM, sur des projets bien précis est en cours depuis la rentrée 2019.

Une participation plus active de l'école de musique est prévue avec la programmation d'auditions au sein de la médiathèque, ainsi qu'une programmation commune en mars dans le cadre du printemps des poètes. Ce temps fort ayant lieu cette année le 8 mars, pour cette occasion, une sélection d'œuvres de compositrices sera interprétée par les élèves de l'école de musique, parallèlement à des lectures de textes par l'atelier d'écriture de la médiathèque. Ce rendez-vous devra être pérennisé.

L'école de musique a pour vocation d'être présente activement dans la dynamique culturelle locale. C'est pourquoi l'école de musique rayonne hors de ses murs en participant activement toute l'année à l'animation de la ville par son programme propre c'est -à-dire les auditions, concert des lauréats ainsi que celui des talents au château de Lormoy, les concerts à la Basilique et à la salle des Echassons , à la fête de la musique et une participation active aux festivités organisées par la commune comme le téléthon et le festival du coquelicot. De plus, elle porte chaque année le festival Longpont sur Rock en partenariat avec le Rack'am.

Ces actions permettent à tous de découvrir la musique et pour les élèves de se produire en public mais également de développer leur parcours de spectateurs.

Manifestations artistiques pour l'année 2019/2020

Samedi 16 novembre 15h00 : concerts des Lauréats au château de Lormoy

Samedi 7 décembre 14h00 : Jeux Olympiques en mairie

Vendredi 13 décembre 20h30 : concert de Noël à la Basilique

Samedi 25 janvier 16h00 : concert de musique contemporaine en mairie

Dimanche 26 janvier 17h00 : concert de professeurs en mairie

Samedi 29 février 20h30 : Festival Longpont sur Rock au Rack'am

Dimanche 8 mars : Journée de la femme en partenariat avec la médiathèque

Vendredi 24 avril 20h30 : concert de Printemps à la Basilique

Vendredi 15 mai 20h30 : concert de la classe d'orgue à la Basilique

Samedi 6 juin 15h00 : concert des Talents au château de Lormoy

Samedi 20 juin : festival du Coquelicot place de la mairie

Dimanche 21 juin : Fête de la musique place de la mairie

Tout au long de l'année des auditions sont proposées en salle Chopin, au château de Lormoy, à la médiathèque et à La Grange.

Le rythme est d'une à deux auditions par mois.

Les partenaires de l'EMM

L'Ecole de Lormoy

L'Ecole des Echassons

L'Ecole Jean Ferrat

Le RAM, relais des assistants maternels

La Médiathèque communautaire de Longpont-sur-Orge

L'EPAD de la maison de retraite du Château de Lormoy

L'association de l'orchestre les Bouches à Oreilles

L'association de La chorale adulte La Ritournelle 2

L'association des Amis de l'orgue de la basilique

L'association Monde en marge, Monde en marche

Le Rack'am salle de musiques actuelles de Brefigny-sur-Orge

Les conservatoires de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Le Plessis Pâté, Villemoisson-sur-Orge

Conclusion

La proportion des élèves qui s'orienteront vers un cursus professionnel est faible mais elle existe. La grande majorité sera mélomane, se rendra dans les salles de concerts, notre mission en tant que service public est de donner l'accès à une culture artistique et à des savoir-faire techniques et théoriques de qualité.

Au même titre que l'école traditionnelle, l'école de musique apporte de façon complémentaire une forme d'éducation culturelle, éveille le sens de l'auto-responsabilité, particulièrement par les pratiques d'ensemble.

Les pratiques collectives, cours, ateliers, ensembles, sont un moment idéal pour le jeune de partage et de mise en commun des connaissances, quel que soit son niveau. Il aura de cette façon une première expérience de travail en collectif, étape fondamentale dans la réalisation d'un projet commun.

Une autre des missions de l'EMM est de favoriser les pratiques amateurs, les adultes ou les publics hors cursus, qui feront de la musique d'ensemble avec plaisir et sérieux, participeront et iront aux concerts, souvent avec leur famille. Ces publics sont bien souvent d'anciens élèves qui reprennent une activité artistique après une interruption plus ou moins longue.

La musique se donne, se partage, le rôle de l'EMM est de la rendre accessible à tous par son rayonnement dans la ville.

Annexes :

- **Plan d'éducation artistique et culturelle et schéma des enseignements artistiques du département**
- **Délibération des tarifs en vigueur**
- **Budget 2019 de l'EMM**
- **Règlement intérieur**
- **Planning des cours et d'occupation des salles 2019**
- **Convention avec l'association La Ritournelle 2**
- **Convention avec l'association Les bouches à Oreilles**
- **Projet d'établissement 2013-2018**